

LE MESSAGE SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 76, Rue de Bel-Air — NANTES

Honorons nos militants

Ceux qui sont morts à la tâche et dont le souvenir seul nous reste, ceux qui, après s'être dévoués corps et âme durant parfois de longues années, ont dû se retirer de la lutte, contraints par des nécessités inéluctables, ont acquis des droits nombreux, à notre reconnaissance.



Raoul BRIZION
Secrétaire général des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne

C'est pour répondre à cette pensée que deux initiatives viennent d'être prises tout récemment par nos organisations ouvrières de la région parisienne. Je voudrais ici signaler l'une d'entre elles.

Mais, au préalable, qu'est-ce qu'un militant ? C'est celui qui lutte, qui combat, qui se dévoue au bien commun. Il a eu un jour conscience du vide d'une existence passée à satisfaire des besoins égoïstes et, dans un élan de générosité provoqué par la parole d'un propagandiste ou par la lecture d'un article rédigé par un apôtre, il s'est promis de faire plus que les autres. Il a compris combien grande était l'indifférence de la plupart des ouvriers se plaignant sans cesse de leurs médiocres conditions de vie, rendant tout le monde responsable de cette situation, sauf eux, bien entendu, et il a pensé que c'était son devoir de travailler à secouer cette torpeur coupable. Depuis ce jour, il lutte, il combat. Au poste où la Providence l'a placé, avec les moyens dont il dispose, parlant le langage des simples, car c'est celui-là qui touche les cœurs de ses frères de travail, il ne perd par une occasion pour dire, écrire ou exprimer, d'une manière quelconque, des pensées qui lui sont chères. Cette incompréhension de ses camarades, leur insouciance ou leur indifférence ne le décourageant pas. Il a été ainsi lui-même parfois pendant longtemps et puis, un jour, il a compris. Il aura donc la patience, la ténacité et la persévérance nécessaires pour gagner même les plus résistants. Sa journée finie, il rentre à son foyer et, au lieu de s'installer dans une atmosphère de joie familiale, les pieds dans ses pantoufles, à lire le journal du soir en pestant contre le désordre social, il prend hâtivement son repas, se dirige sur le lieu de réunion, au siège ou dans les sections. Lorsque ce ne sont pas des réunions, ce sont des visites, des démarches, parfois des leçons ou des cours techniques ; partout, le militant paie de sa personne ; à tous, il apporte son généreux dévouement. Rentrant tardivement chez lui, l'hiver parfois sous le froid et la pluie, il mesure l'étendue de l'effort fourni et s'endort heureux en pensant qu'un peu grâce à lui l'organisation sociale chrétienne et la paix sociale ont fait un pas en avant. Combien notre chère C.F.T.C. en compte-t-elle, de ces humbles mais dévoués militants et militantes ?

Il arrive parfois que, dans son plein effort, l'homme est arraché à sa tâche. Presque toutes nos organisations ont eu ainsi des deuils cruels. Le plus pénible, pour nos syndicats ouvriers, fut la perte de Raoul Brizion, en décembre 1921. Ce qu'il fut, nos plus anciens syndiqués s'en souviennent : un entraîneur et un apôtre. Un de ces camarades toujours prêts à se dévouer, dont la sympathique figure de-

meure présente aux yeux de tous. Raoul Brizion fut aussi un modèle de propagandiste ouvrier ; tous ceux qui ont eu l'occasion de l'entendre ont gardé le souvenir de cette parole simple, chaude et convaincante.

Aussi quels regrets sa fin prématurée a-t-elle provoqués !

Un pareil exemple doit être fréquemment évoqué. On ne peut le faire mieux qu'en attachant le nom de Raoul Brizion à des réalisations ayant un rapport direct avec ce qui lui donna sa pleine personnalité : la propagande.

C'est pourquoi nos commissions compétentes ont pris deux décisions que nous sommes heureux de rendre publiques. A partir de cette année, il est créé un « Prix Raoul Brizion », dont le montant sera attribué à la section ayant amené le plus grand nombre de participants à notre Journée d'Etudes de Fontenay. Un règlement spécial fixera les conditions dans lesquelles le Prix sera attribué.

Enfin, seconde initiative, notre cercle des militants, qui est aussi une école de propagandistes, portera le nom de « Cercle Raoul Brizion ».

Ainsi le nom de notre camarade se trouvera lié à notre activité syndicale. C'est fréquemment qu'il reviendra sur nos lèvres pour nous rappeler la noble figure de celui dont la vie est, pour nous tous, un merveilleux exemple de foi dans le syndicalisme à principes chrétiens.

(L'Echo des Syndicats.)

A LA FÉDÉRATION des Syndicats Professionnels des Cheminots de France.

Le Conseil de la Fédération des Syndicats professionnels des cheminots de France (C.F.T.C.) a étudié, le mois dernier, la question de la révision de la convention de 1921 et les Assurances sociales.

Le Conseil a donné mandat au Bureau fédéral de prendre toutes dispositions utiles pour faire aboutir : 1° l'augmentation des salaires et indemnités statutaires ; 2° les 21 jours de congé ; 3° l'adoption par le Sénat de la loi des retraites votée à l'unanimité par la Chambre des députés ; 4° la semaine anglaise partout où elle est possible ; 5° les visites périodiques.

A la suite du communiqué du ministère des Travaux publics du 5 novembre, la Fédération proteste contre : 1° la publicité donnée dans un débat aux conditions d'existence de 500.000 travailleurs alors que l'on agit avec tant de discrétion lorsqu'il s'agit d'évaluer les revenus de toute une catégorie de citoyens ; 2° la comparaison tendancieuse mettant sur le même plan le traitement de base du petit fonctionnaire au 1^{er} janvier 1928 (7.250 fr.) et le traitement de base du petit cheminot au 1^{er} janvier 1930 (7.240 fr.).

Après avoir rappelé l'insuffisance officiellement reconnue par la Commission Hébrard de Villeneuve, du salaire des cheminots en 1914, la Fédération refuse d'admettre toute augmentation qui ne porterait pas au minimum, à la date du 1^{er} janvier 1929, le salaire de base à 9.000 francs (1.800x5), taux de la stabilisation au-dessous duquel évolue actuellement le coût de la vie.

Une grande Œuvre française

L'ASSOCIATION DU MARIAGE CHRÉTIEN

Tous nos lecteurs connaissent cette puissante Association française que dirige l'évêque auxiliaire de Paris, Mgr Chaplaln, sous le haut patronage du Cardinal Dubois et d'un conseil de sept évêques.

L'importance et l'opportunité d'une telle institution ne sont plus à démontrer. — Dans tous les milieux on s'épouvante de la désagrégation de la famille. Or tout ce qui est tenté du dehors pour combattre ce fléau reste insuffisant : l'aide matérielle, l'aide sociale, si indispensables soient-elles, ne suffisent pourtant pas à résoudre tout le problème. C'est du dedans qu'il faut réformer la famille, ou plutôt c'est du dedans que la famille doit se reconstituer elle-même.

Apprendre aux jeunes à pratiquer les

UNION RÉGIONALE DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

6^e Congrès Régional

DES 16 ET 17 FÉVRIER 1929

A ANGERS

Programme

1^{re} Journée. - SAMEDI 16 FÉVRIER, à 20 heures

1^o 10, rue du Vollier : SÉANCE D'OUVERTURE, sous la présidence de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. — Causerie par J. Pater : « Les avantages des Syndicats Chrétiens ».

2^o Causerie sur quelques obstacles au Syndicalisme chrétien.

2^e Journée. - DIMANCHE 17 FÉVRIER

8 heures. — Messe à la Cathédrale.

8 h. 45. — 10, rue du Vollier, petit déjeuner.

9 h. 30. — 10, rue du Vollier : SÉANCE D'ÉTUDES, sous la présidence de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. :

1^o RAPPORT, par L. Bourigault : « Position de la jeunesse ouvrière devant le Syndicalisme ».

2^o RAPPORT, par A. Beillevaire : « La tâche des Syndicats Chrétiens devant la Rationalisation ».

12 h. 30. — Déjeuner (prix : 15 fr.).

14 heures. — Promenade dans Angers.

16 h. 30. — Salle de Chemellier, rue de la République : SÉANCE DE CLOTURE, sous la présidence de Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

RAPPORT sur « l'Activité Syndicale » de l'U. R. T. C. O. depuis le Congrès de Nantes », par A. Beillevaire.

CONFÉRENCE par Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., membre du Conseil Supérieur du Travail. Sujet : « L'actualité du syndicalisme chrétien ».

Allocation finale de Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Nous insistons vivement auprès de tous les syndicats de notre Union régionale pour qu'ils envoient à ce Congrès le plus grand nombre possible de délégués. Ce n'est qu'en prenant contact les uns avec les autres que l'on arrive à des résultats heureux. C'est là que l'on se rend compte de la nécessité de notre existence et de la réalité de notre force, que l'on puise le courage de persévérer dans la noble tâche que l'on s'est tracée, que l'on rencontre des exemples à imiter, que l'on reçoit des conseils utiles et fructueux, que l'on gagne cet esprit d'émulation, cet enthousiasme qui fait des prodiges.

L'importance des questions qui seront traitées dans notre 8^{me} Congrès régional n'échappera à personne. Que nos syndiqués se préparent donc, dès maintenant, à venir en très grand nombre à Angers, les 16 et 17 février prochain.

vertus familiales, leur révéler les grandeurs du mariage fondé sur l'amour, leur faire aimer par avance les devoirs et les joies qu'il entraîne, bref préparer les jeunes gens et les jeunes filles à être demain des époux, des épouses dignes de ce nom.

A ceux qui sont déjà mariés, apprendre à pratiquer le respect mutuel, à s'entraîner l'un l'autre vers un plus haut idéal de vie, à s'aimer vraiment, selon la vieille formule, « dans les bons et les mauvais jours », chacun étant plus préoccupé du bien de l'autre que de son bonheur propre.

Enfin, pour préparer l'avenir, pour aider l'éducation des enfants, faire d'abord l'éducation des éducateurs, voilà la triple tâche à laquelle s'est vouée l'A.M.C.

Cercles d'études pour les jeunes gens et les jeunes filles, cercles d'éducation familiale pour les parents, tracts et brochures, conférences, revues spécialisées, l'A.M.C. ne néglige aucun moyen d'action.

Elle a fait déjà de bonne besogne ; elle en fera plus encore à mesure que ses membres deviendront plus nombreux.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'envoyer leur adhésion au secrétariat général, 86, rue de Gergovie, Paris-14^e. En échange d'une modeste cotisation de 5 francs par an, l'A.M.C. mettra à leur disposition toutes les ressources morales, intellectuelles et pédagogiques dont elle dispose, et leur fera le service gratuit de celle de ses Revues qui correspond à leur situation et à leurs besoins personnels.

Les Idées sociales d'Ozanam

A mesure que nous pouvons classer les hommes du XIX^e siècle à leur véritable rang dans l'histoire, la figure de Frédéric Ozanam apparaît plus grande. Son œuvre d'historien, son œuvre d'écrivain, sont de celles qui demeurent ; mais il ne reste pas moins le souvenir chaque jour plus rayonnant de ce que fut son âme, inspiratrice d'une action féconde et qui peut encore servir de modèle. Ozanam fut l'un des plus doux parmi les hommes ; sa vie irradiait de bonté et de charité ; il aimait la paix, la paix avec ses frères, ses camarades, ses amis — ce n'est point si fréquent ! comme avec ceux qui pouvaient se vouloir ses adversaires ou ses ennemis. Sa foi se révélait génératrice d'une action large et qui tendait à réchauffer tous les cœurs. Comme on comprend que sa cause de béatification ait été introduite !

Mais Ozanam reste célèbre, surtout dans le domaine de l'action, par sa collaboration précise et décisive à la création des Conférences de Saint-Vincent de Paul : mouvement de pleine charité, qui tendait à unir les cœurs des pauvres que l'on soulageait au cœur par la même agrandi et purifié du riche. A Dieu ne plaise que nous disions quelque mal que ce soit, et des Conférences de Saint-Vincent de Paul,

et, au lendemain de la Semaine Sociale de Paris, de la Charité elle-même. Nous sommes de ceux qui ne la confondent pas avec l'aumône, qui en reconnaissent en certains cas la nécessité, et qui connaissent les moyens de la rendre honorable.

Toutefois, c'est tout autre chose que nous poursuivons ici, et il nous faut donc montrer qu'en outre de son amour de la charité, Ozanam avait des vues sociales très nettes, et très apparentées aux principes que professe notre syndicalisme.

Précisons qu'Ozanam, écrivain de valeur, est avant tout un professeur et un savant plutôt qu'un littérateur. Il travaille selon des méthodes sévères. Après des études très poussées, à la fois en droit et en lettres, nous le trouvons nommé professeur de droit commercial à Lyon, en 1839. Ce n'est pas l'époque où les idées sociales sont bien avancées ! Le monde issu de la Révolution s'est organisé tant bien que mal, et plus mal que bien, avec la base solide mais dure du Code Civil, et les faibles ne sont guère défendus contre les forts. Ozanam, dans son cours, va dire le droit ; ce sera établir les premiers éléments d'une doctrine à laquelle nous pouvons nous rattacher.

On possède seulement les notes de ce cours professé en 1839 et en 1840. M. O. Lavalotte s'en est servi pour son étude publiée dans la « Chronique sociale » de juin et juillet 1928, et M. Victor Bucaille les a reproduites dans son excellent petit volume de pages choisies d'Ozanam, récemment publié aux éditions Spes. Examinons-les.

Tout de suite, le professeur établit un point solide : « La hiérarchie commerciale, dit-il, repose sur une large base, mais sur une base vivante, nous voulons dire la classe ouvrière. — Une seule chose peut l'unir solidement à l'ordre qu'elle soutient ; et cette chose, c'est le ciment moral qui lie toutes les sociétés humaines, c'est l'observation du droit et du devoir. — Le devoir de l'ouvrier, c'est le travail ; son droit se nomme le salaire ».

Droit et devoir, liés l'un à l'autre, et se faisant un juste équilibre : que réclamons-nous d'autre ?

Ozanam étudie ensuite ce qu'est le travail, en marquant bien qu'il comprend aussi les labeurs de la pensée ; puis il en vient au salaire, dont il établit ainsi le taux naturel.

Taux naturel du salaire :

A. — Conditions absolues : Le salaire doit payer l'ouvrier, c'est-à-dire tout ce qu'il met au service de l'industrie.

Or, il y a dans l'ouvrier trois choses : la volonté, l'éducation, la force. Il y aura donc dans le salaire trois parts :

1^o Pour la volonté méritoire, la plus faible des récompenses est de ne pas mourir. Les frais d'existence, le « nécessaire ».

2^o Pour l'éducation, l'intérêt et l'amortissement ; l'éducation des enfants de l'ouvrier.

3^o Pour la force vitale, qui doit un jour tarir, la retraite, sans quoi il vendrait, il ne toucherait plus sa vie ; il la placerait à fonds perdu.

B. — Conditions relatives.

L'intérêt doit grandir avec l'obstacle.

1^o Selon que le travail est pénible, désagréable, ou dangereux, — réalité des privations ; — augmentation sur le nécessaire ;

2^o Selon qu'il est ou n'est pas sujet à l'interruption ; — augmentation sur la retraite.

3^o Selon qu'il nécessite plus de dextérité, d'études, etc. ; — augmentation sur l'intérêt du capital.

Ce taux naturel n'est pas toujours atteint par le taux réel, en raison de difficultés qu'Ozanam énumère. L'ouvrier est donc lésé. Et comme il est lésé dans son nécessaire, il souffre. Ozanam observe donc :

Danger de la situation.

1. Position hostile des Maîtres et des Ouvriers.

2. D'une part, la force des richesses ; de l'autre, celle du nombre.

3. Violences matérielles ; retraite des travailleurs ; sécession de la plèbe romaine. Les grandes fortunes industrielles sont comparables à ces royautés barbares qu'on élevait sur le pavais et qui étaient portées sur des épaules d'hommes.

Et voici maintenant quels moyens sont proposés pour rétablir l'équilibre :

1. La Charité publique doit intervenir dans les crises. Mais la Charité, c'est le Samaritain qui verse l'huile sur les plaies du voyageur attaqué. — C'est à la justice de prévenir les attaques.

2. L'instruction (moralisation) publique, par des connaissances plus approfondies (commerciales, industrielles, économiques) parviendra à faire mieux prévoir les possibilités de consommation, les moyens de production, les mesures de distribution.

3. Conciliation désormais plus impartiale des intérêts de l'entrepreneur et de l'ouvrier.

Peut-on recourir au principe d'autorité, qui amènerait le Gouvernement à fixer dictatorialement les salaires ? Impossible, autant que la liberté absolue qui met l'ouvrier à la merci de l'entrepreneur. La solution indiquée comporte donc une conciliation entre ces deux principes d'autorité et de liberté : Ozanam préconise l'intervention officielle du Gouvernement dans les circonstances extraordinaires et les associations de travailleurs.

Nous en sommes donc, dès 1840, à l'arbitrage et aux syndicats. Voyons maintenant Ozanam, étudiant les erreurs patronales, nous montrer où et quand il y a exploitation :

I. — L'exploitation, c'est la mise en œuvre d'un instrument, d'une force naturelle, d'une matière première.

II. — Il y a exploitation quand le Maître considère l'Ouvrier non comme un associé, comme un auxiliaire, mais comme un instrument dont il faut tirer le plus de service possible au moindre prix qu'il se pourra.

III. — Mais l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est l'esclavage. L'ouvrier-machine n'est plus qu'une partie du capital, comme l'esclave des anciens ; le service devient servitude.

C'est le catholicisme Ozanam qui parle, messieurs, du socialisme ; et il montre les conséquences d'un tel état de choses : Faire pour l'Ouvrier ce qui se fait pour une machine, l'entretenir le plus économique. Réduction des besoins physiques, à la place du pain, des pommes de terre. Élimination de tous les besoins moraux et intellectuels. Suppression de la liberté religieuse. Suppression de la famille. En effet, l'ouvrier-machine cesse d'être un homme.

N'avons-nous pas dans ces admirables leçons de droit commercial la base et la justification de tout ce que veut notre syndicalisme ? Et comme Ozanam n'avait en somme rien inventé, les mêmes idées se retrouvent dans l'encyclique *Reverentium Novorum*, attestant ainsi l'unité de la doctrine sociale chrétienne.

Nous pouvons suivre encore Ozanam dans sa réfutation du socialisme. Emu des misères du peuple, il a examiné cette solution qui s'offrirait et il n'a pas eu de peine à en discerner les déficiences et les dangers. Sa critique est toujours valable. C'est à l'encontre du socialisme qu'il établit la nécessité de l'association, mais de l'association libre, telle que l'établit l'Eglise au moyen-âge : « Jamais, écrit-il, le Christianisme n'aurait consenti à cette communauté forcée qui, saisissant la personne humaine à sa naissance et la poussant de l'école nationale aux ateliers nationaux, n'en ferait qu'un soldat sans volonté dans l'armée industrielle, un rouage sans intelligence dans la machine de l'Etat. Ainsi, entre l'individualisme du dernier siècle et le socialisme du siècle présent, le Christianisme seul a prévu l'unique solution possible des formidables questions qui nous pressent, et seul est arrivé au point où reviennent, après de longs détours, les meilleurs esprits d'aujourd'hui, en préchant l'association, mais en la préchant volontaire ».

Nous retrouvons là encore les idées qui nous sont habituelles et chères. Si nous ne craignons de trop encombrer les colonnes de ce journal, nous pourrions continuer à citer bien d'autres textes, précis, pertinents, et qui montrent mieux qu'une dissertation générale et vague à quel point Ozanam était près de nous. On peut dire qu'il ne cessa, pendant toute sa carrière, de penser aux humbles et aux travailleurs. Bientôt, le professeur lyonnais, ayant passé brillamment son agrégation, est venu à Paris pour suppléer d'abord l'illustre Faugier dans sa chaire, en Sorbonne, et ensuite lui succéder. Poste éminent, difficile dès cette époque pour un catholique déclaré, et où il sut pourtant attirer l'admiration et l'estime. La révolution de 48

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

survient, et Ozanam devient un des brillants rédacteurs de l'« Ere Nouvelle » où il défend avec autant de sagesse que de dévouement la cause populaire. Il publie ses pages célèbres : « Passions aux barbares » et « Le devoir des gens de bien » où se trouve un éloquent appel contre les taudis. Quand il meurt, jeune encore, en 1853, il peut-être fier d'une vie tout entière consacrée à la justice et à la charité.

Il faut aimer particulièrement cet apôtre de la douceur et de la bonté soit un de ceux dont peut se réclamer notre syndicalisme. Nous avons confiance que son action se continue de là-haut, et qu'il suit avec faveur les efforts de ces travailleurs qui à tant aimé pour constituer et faire vivre ces associations libres qu'il réclamait, parvenant à l'obtention du salaire naturel qui permet à l'homme de vivre avec sa famille, nous assurer contre les misères et les fatalités, résoudre les conflits à l'amiable par la juste connaissance des droits et des devoirs, et au besoin l'intervention limitée de l'Etat dans les conditions mêmes où il la concevait. Certes, la

pensée d'Ozanam est maintenant fondue dans nos idées mêmes, et nous n'en percevons l'originalité qu'en la replaçant à sa date. Elle nous fournit pourtant d'utiles références, que nous devons savoir utiliser. Ozanam est pour notre mouvement un appui sérieux, et c'est pourquoi nous trouverons certainement la plupart de nos camarades parmi ceux qui s'intéressent à la cause de sa béatification.

Henri BLEUZE.
(L'Employé).

Conseil des Prud'hommes

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre ami, Maurice Ricordel a été élu vice-président du Conseil des Prud'hommes, section du Commerce. On se rappelle que Maurice Ricordel, qui était le candidat des Syndicats des Travailleurs Chrétiens, est depuis 9 ans constamment élu au Conseil des Prud'hommes.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

LA LOI LOUCHEUR

Qui peut construire ?

La loi Ribot seule aurait pu largement aider à solutionner la crise du logement. Les capitaux manquaient ; la loi Loucheur les apporte enfin.

Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de difficultés ? Non, et nous devons mettre nos camarades en garde contre des renseignements plus ou moins exacts, susceptibles de faire naître des espoirs irréalisables, car, malgré tout, il faut tenir compte des données économiques.

Aujourd'hui encore, deux solutions se présentent :

1° Aider dans la construction de maisons individuelles ceux qui ont déjà réalisé quelques économies et dont la situation actuelle permet de supporter une charge de 2.500 à 3.000 francs par an, c'est-à-dire ceux qui ont de 15.000 à 18.000 francs de salaires annuels.

2° Construire des maisons à logements pouvant être loués à des personnes dont les salaires ne sont pas suffisants pour l'acquisition d'une maison individuelle.

Nous allons donner des chiffres. Appuyés, signalons les décrets du 21 octobre 1928 pris en application de la loi du 13 juillet 1928. Le décret visant l'article 7 de la loi du 13 juillet 1928 fixe l'ordre de priorité des constructions à réaliser.

Obtiendront d'abord des prêts les bénéficiaires de subventions prévues à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1928 et dans un ordre décroissant à partir de l'échelon le plus élevé.

En haut de l'échelon et donc tout d'abord : les familles de 7 enfants de moins de 18 ans ou pupilles de la Nation à leur charge et pensionnés et invalides du travail à 100 % pouvant obtenir une subvention de 15.000 francs.

Au bas de l'échelon se trouvent les familles de 3 enfants ou pupilles de la Nation et les pensionnés et invalides à 60 % pouvant recevoir 5.000 fr.

Les bénéficiaires de l'article 10 viendront ensuite :

- 1° Chefs de famille, pensionnés de la loi du 31 mars 1919, anciens combattants ;
- 2° Chefs de famille anciens combattants ;
- 3° Pensionnés de la loi du 31 mars 1919 anciens combattants ;
- 4° Invalides du travail, anciens combattants ;
- 5° Chefs de famille invalides du travail

ou pensionnés de la loi du 31 mars 1919 non anciens combattants ;

6° Chefs de famille ;

7° Invalides du travail ou pensionnés de la loi du 31 mars 1919 non anciens combattants.

Ceci dit, revenons à nos lois et à nouveau donnons des détails.

Nous rappellerons tout d'abord que la loi s'adresse aux chefs de famille peu fortunés et vivant principalement de leur travail.

Du reste le maximum fixé reste le même ; il est pour Paris et un rayon de 30 km. de 30.300 francs (1) augmentés d'un cinquième par pièce supplémentaire de 9 m² au moins si la maison est destinée à une famille comprenant 6 personnes au moins, dont 4 enfants. L'apport personnel du cinquième exigé par la loi Ribot a été modifié :

Si l'emprunteur a deux enfants de moins de 18 ans, aucun apport n'est exigé.

Cet apport est porté à 2.000 fr. si l'emprunteur a un enfant au-dessous de 18 ans et à 4.000 francs s'il n'a aucun enfant.

Mais les sociétés de crédit immobilier intermédiaires obligatoires entre l'Etat et l'emprunteur, sont seules juges des garanties qu'elles doivent exiger pour consentir les prêts.

Or, d'une façon générale, le prêt est tel que l'annuité ne soit pas supérieure au 6^e du salaire.

Ce prêt sera-t-il suffisant pour l'achat du terrain et la construction ? Toute la question est là ! Et il faut encore compter avec les frais d'actes d'acquisition et d'emprunt, sans oublier les dépenses pour amener l'eau et le gaz, pour clôture, etc...

La prime pour l'assurance sur la vie est en général avancée par la société prêteuse et représente environ 15 % du montant du prêt : cette prime est remboursée à la société dans les mêmes conditions que le prêt principal.

Beaucoup de nos amis demandent des précisions, des chiffres. Nous publions les suivants, grâce à la bonne obligation de M. Fernand Fourcade, président de la société : Le Progrès, dont le lotissement de Boissy-St-Léger est à donner un exemple.

Quelle dépense totale envisager pour pavillons de 3 ou 4 pièces avec cuisine et water-closets ?

Voici :

	Type 3 pièces	Type 4 pièces
Terrain (384 m ² ou 450 m ² à 28 fr. le m ²)	13.580	15.120
Clôture environ	1.400	1.600
Pavillon	32.500	43.000
Branchement eau, gaz, électricité	1.700	1.700
Honoraires architecte	1.730	2.315
	50.910	63.735

Comme nous l'avons déjà dit, il faut ajouter : les frais d'actes d'achat, les frais d'emprunt et le coût de la prime d'assurance : 15 % environ du prêt consenti.

Quelle sera donc, ces chiffres donnés, l'annuité à supporter par le constructeur ? Nous supposons celui-ci âgé de 40 ans au

plus, de façon à rembourser en 25 ans, et nous supposons encore que le constructeur trouvera une société lui prêtant le maximum, car il ne faut pas oublier que les sociétés ne sont pas tenues de prêter ce maximum.

Voici des exemples :

SITUATION DE FAMILLE	Apport légal nécessaire (1)	Subvention	Emprunt à contracter	Assurance 15 %	Annuité comprise assurance, int. amort. Tax 5,25 % Dur. 25 ans	
					(2)	(2)
	Frs	Frs	Frs	Frs	Frs	Frs
Pas d'enfant	4.000	0	46.910	7.036	2.844	
1 Enfant	2.000	0	48.910	7.336	2.966	
2 Enfants de moins de 18 ans (ou invalidité de 60 %)	0	0	50.910	8.636	3.140	
3 Enfants ou invalidité de 60 %	0	5.000	45.910	6.886	2.784	
4 Enfants ou invalidité de 70 %	0	7.500	43.410	6.361	2.571	
5 Enfants ou invalidité de 80 % (2)	0	10.000	53.735	8.060	3.258	
6 Enfants ou invalidité de 90 % (2)	0	12.500	51.235	8.684	3.150	
7 Enfants ou invalidité de 100 % (2)	0	15.000	48.735	7.309	2.955	

(1) En dehors de l'apport légal, l'emprunteur doit, dans tous les cas, fournir la somme nécessaire aux frais d'acte.

(2) A partir de 5 enfants, les calculs ont été établis pour les pavillons types de 4 pièces.

Et maintenant, qui peut construire ? Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'encourager nos camarades à se créer un véritable foyer bien à eux et nous restons à la disposition de tous pour tous renseignements d'ordre pratique.

Ch. GRAVEY,
Président de la Commission des H.B.M.

(L'Employé).

Nous rappelons que pour notre région le secrétaire de la Maison Familiale, 6, rue de Bel-Air, se tient à la disposition de tous ceux qui veulent faire bâtir, pour leur donner tous renseignements utiles.

(1) Et pour le reste de la France, de 32.750.

Nécrologie

Notre camarade Léon Bois, syndiqué depuis 1924, décédé le 25 janvier, 15, rue des Hauts-Pavés, n'ayant pas de famille à Nantes, le syndicat s'est occupé des obsèques religieuses qui ont eu lieu le lundi 28 janvier et en a assumé les frais. Nous recommandons ce syndiqué aux prières de tous nos amis. Une messe demandée par le syndicat, sera dite à ses intentions, en l'église Saint-Similien, le dimanche 3 mars, à 8 heures.

Notre camarade Théodore Olivier vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, Mme Péron, âgée de 37 ans. Nous prions notre ami d'agréer l'expression de notre plus vive sympathie et nos religieuses condoléances.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

6, rue de Bel-Air

Les membres du Syndicat de l'Ameublement se sont réunis en Assemblée générale le dimanche 27 janvier, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Thomaré qui ouvre la séance en souhaitant, en son nom et au nom de la grande famille syndicale, aux membres présents, ses meilleurs vœux de bonne année, puis il félicite les nouveaux syndiqués et les encourage à rester fidèles à leur syndicat et leur demande d'apporter des camarades pour grossir nos rangs, car plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour nous défendre. Ensuite il excuse M. Buerné qui devait nous faire une causerie sur les Assurances Sociales, et qui empêché par la maladie n'a pu venir.

Lecture est donnée par le secrétaire et le trésorier des comptes rendus qui sont adoptés.

Et l'on procède à l'élection du Bureau qui est réélu en entier.

Après le paiement des cotisations, la séance est levée à 10 h. 30.

Le Secrétaire,
F. COLLET.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air
Tél. 120-71

La meilleure action

Vous connaissez peut-être l'acte éternelle pieuse légende prêtre à Saint-François d'Assise. Il sortait un jour de son couvent : « Je vais prêcher, mon frère », répondit-il au moine portier qui l'interrogeait. Et, le bon moine de confier immédiatement à d'autres loge et trousseau de clefs et de marcher à sa suite, avide d'entendre de suaves conseils et de douces homélies... Or, le saint, modestement, parcourait la ville, remplissant l'habituelle besogne dont ses supérieurs quotidiennement le chargeaient, répandant autour de lui sourire et bonté, et semant sur sa route l'édification. Puis, il revint au couvent, ayant bien agi, mais sans avoir parlé et laissant le pauvre portier rêveur d'une si nuette prédication.

Ne nous hâtons pas d'en sourire. Car c'est une question de savoir de quelle façon on sert le mieux une cause : par la parole ou par l'exemple. Et le bon sens populaire qui touche parfois au génie des hommes et des saints n'a-t-il pas fait un proverbe : « prêcher d'exemple ? ». L'exemple vaut souvent un long discours.

L'exemple est une prédication, et une prédication à la portée de tous. Elle ne demande ni grande science, ni grand talent, il s'agit de mettre en conformité nos principes et nos actes. Elle ne demande pas non plus un grand effort d'imagination. Notre vie de tous les jours, laborieuse et simple, suffit à cela. Que dis-je ? elle est même, à cet égard, le meilleur champ d'action.

N'est-ce pas, en effet, sur nos camarades de tous les instants, sur ceux qui vivent et travaillent du même travail que nous qu'il est plus facile d'agir, par exemple.

Et ainsi, sans nous en douter, rien qu'en passant, rien qu'en vivant, nous aurons peut-être déterminé une volonté, entraîné une âme. Ce sera un jour, qui sait ? notre plus pure gloire.

(Extrait de « Les disciples de l'Action », par François HÉBRARD).

Fête de Sainte Geneviève

La fête de Sainte Geneviève, patronne des Syndicats féminins, a été célébrée le dimanche 6 janvier, sous la présidence de M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres du diocèse de Nantes.

Dès 7 h. 1/2, de nombreuses syndiquées assistaient à une messe célébrée à leur intention dans la Chapelle de Nazareth.

A 10 heures, dans la salle Saint Michel, 6, rue de Bel-Air, M. le chanoine Brac, directeur des Œuvres diocésaines d'Angers, venu spécialement pour participer à cette fête, dirigea une causerie toute intime sur les cercles d'Etudes.

Les Cercles d'Etudes sont faits pour provoquer des échanges de vues. On y apprend à lutter contre l'égoïsme, à sortir de soi, pour s'employer à faire le bien sous toutes ses formes partout où il est de besoin autour de soi. On étudie la manière de s'entraider, matériellement et moralement. On s'applique à savoir ce que l'on veut, puis à le vouloir et à le réaliser. C'est ainsi qu'à Angers, entre autres réalisations qui comptent, les syndicats féminins ont

réussi à se rendre propriétaires d'une maison de vacances, sise à Denée, où déjà, depuis trois ans, un grand nombre de syndiquées sont allées passer leurs vacances, en profitant du bon air, ainsi que des bonnes paroles qu'elles y ont entendues.

Dans les Cercles d'Etudes également, on étudie ses devoirs d'état, chose trop négligée de nos jours, où la devise semble être « d'en faire le moins possible ». C'est un devoir, pour les jeunes surtout, de s'appliquer à être des moralisatrices, alors que tant de démolition est organisée dans la Société à l'époque actuelle.

M. le chanoine Ménard, M^{lle} Drouart, présidente des Syndicats des Dames 1, ployées, M. le chanoine Brac et M. le chanoine Ménard, en l'honneur des organisations syndicales, des œuvres qu'elles animent et des bonnes volontés qu'elles rencontrent, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral et religieux.

A 2 h. 1/2, M. le chanoine Brac, devant une salle presque comble, malgré le froid, prit de nouveau la parole pour faire une conférence inspirée par le tableau de Sainte Geneviève arrêtant Attila devant Lutèce.

Le Paganisme est sans cesse renaissant, par suite des mêmes tendances matérialistes, des mêmes instincts de jouissance, du même égoïsme, dont l'humanité entière est la proie. Il faut lui opposer des principes chrétiens, des principes moralisateurs. Pour vaincre cet éternel et multiple Attila, il faut beaucoup de jeunes Genevièves, et principalement dans les milieux du Travail. Que chacune soit une apôtre dans son milieu, et que tous et toutes s'attachent à susciter des apôtres par la prière.

Après cette conférence, vivement applaudie, et suivie des remerciements de M^{lle} Drouart, une séance récréative des plus attrayantes, grâce au talent des personnes dévouées qui y prirent part, fit passer à l'auditoire de bons et gais moments.

Merci de tout cœur à toutes les organisatrices de cette belle fête.

Cercle d'Etudes

DU 23 DÉCEMBRE 1928

Au cours de cette réunion, nous avions à traiter : 1° de l'amitié entre jeunes filles, « la vraie, la fausse », et des rapports entre jeunes gens et jeunes filles : l'amabilité de bon aloi, le flirt, la camaraderie. M. l'abbé Chancelier nous avisa tout d'abord que le programme étant très chargé, seule la 1^{re} partie serait étudiée, car nous n'aurions que le temps minimum pour développer ce point.

C'est alors que M^{lle} Riolland nous fit lecture de son Etude très fouillée et très approfondie. Elle nous expliqua que l'amitié n'est pas un sentiment vulgaire, mais bien une vertu.

En effet, l'amitié comporte l'idée de sacrifice et d'oubli de soi-même pour l'amour de son prochain. Elle se différencie de la Charité par ce fait que cette dernière nous dit d'aimer notre prochain comme nous-mêmes alors que l'amitié nous ordonne d'aimer nos amis plus que nous-mêmes. C'est une vertu qui commande l'abnégation et le dévouement obscur et qui est par suite très difficile à pratiquer, car elle est contraire à la nature humaine plutôt encline à l'égoïsme. C'est une fleur délicate qui écolt facilement dans le cœur humain, mais qui y périclite avec la même rapidité.

Il est en effet très rare de rencontrer de réelles amies dans sa vie, surtout entre femmes, où la rivalité a vite fait d'étouffer ce sentiment. La Fontaine a dit : « Rien n'est plus beau que le nom, rien n'est plus rare que la chose » et encore lorsqu'on croit avoir trouvé cet être pour lequel on éprouve une sympathie toute particulière, il faut l'étudier, bien approfondir ses goûts, ses idées pour voir s'ils sont bien en rapport avec les nôtres avant de se livrer.

Il faut en effet remarquer que l'amitié est un peu le don de soi-même, puisque c'est l'abandon de toutes ses idées, de tous ses désirs, peines et joies à une autre âme humaine. C'est pourquoi il faut savoir choisir sérieusement ses amies, n'en choisir qu'une au besoin, mais qu'elle soit vraie. C'est-à-dire que dans l'adversité comme dans la joie, elle soit toujours prête à vous porter secours, à vous conseiller et vous aider à rester dans le droit chemin. Voilà peut-être la cause principale qui doit faire que nous ne choisissons pas nos amies à la légère. Lorsque l'amitié est réelle de part et d'autre, on aime à s'abandonner et à imiter celle en qui on a mis toute sa confiance, on déteste pour ainsi dire l'une sur l'autre. C'est pourquoi il faut que la Grande Amie soit réellement bonne et ait de grandes qualités afin que son influence sur vous, comme la vôtre sur elle, soit tout à votre avantage mutuel.

C'est alors qu'il devient plus facile de se bien conduire dans la vie, de monter plus haut et toujours dans le chemin de la perfection qui est aussi parfois celui de la douleur.

Mais c'est grâce à cette douleur que nos âmes se purifient, que l'amitié prend toujours et encore des liens plus forts et plus intimes, et qu'il s'en dégage ce parfum plus suave que celui de la rose.

Dependant comme tout sentiment humain a tendance à périr, mettez à la base de votre amitié si pure et si noble quelque chose d'immortel, mettez Dieu, mettez le Christ et vous aurez alors une force invulnérable au fond du cœur, puisqu'elle aura une essence divine.

Avant de terminer la séance, notre chère présidente, M^{lle} Marguerite Levrot, alla présenter, au nom de toutes, ses meilleurs vœux pour l'an 1929 à M. l'abbé Chancelier, en le remerciant de tout le dévouement et la bonté dont il fait preuve en venant présider nos Cercles d'Etudes.

Avec elle, je me permets de lui dire ici, au nom de toutes mes compagnes, que son œuvre, qui est vraiment apostolique, est loin d'être stérile, et de l'assurer de notre profond respect.

La Secrétaire,
S. R.

Syndicat de l'Aiguille

RÉUNION DU DIMANCHE 13 JANVIER

Cette réunion, à laquelle avaient été convoqués les syndiqués des deux Sections, de l'Habillement et de la Lingerie, avait surtout pour objet l'étude de la loi sur les « Assurances Sociales », question à l'ordre du jour, s'il en fut, et que M. Buerné, le dévoué président de l'Union Nantaise, avait bien voulu accepter de traiter.

Cette question, si ardue pourtant, lui est devenue familière, et personne ne pouvait la présenter d'une façon plus claire et plus intéressante. Il le fit dans une causerie dépourvue de toute préoccupation oratoire et sur, au moyen d'exemples bien choisis, mettre son auditoire attentif en face des sérieux avantages que cette loi réserve, malgré ses imperfections, aux ouvrières.

Nous n'avons pas l'intention de le suivre ici, dans l'exposé détaillé de ses nombreux articles, puisque le « Messenger Syndical » en a déjà parlé longuement et en parlera longuement encore. Mais nous tenons au moins à souligner l'intérêt que M. Buerné a su éveiller dans nos esprits et à lui redire, en les unissant à ceux que lui exprima délicatement M. le Curé de Saint-Nicolas, nos sincères remerciements. Nous n'oublions ni ses enseignements précis, ni surtout le conseil qu'il nous donna en fin de conférence, d'adhérer sans tarder à la Caisse mutuelle familiale de la Loire-Inférieure.

COURS DE FRANÇAIS, D'ARITHMÉTIQUE et de COMPTABILITÉ

Des cours de Français, d'Arithmétique et de Comptabilité, établis par les soins du Syndicat de l'Aiguille, sont donnés le mercredi soir de chaque semaine, de 7 heures à 8 heures, au siège social de la rue de Bel-Air. Prière de se faire inscrire chez M^{lle} Morandou et Clément, présidentes.

VENTES DE CHARITÉ

Le dimanche 3 février, pour la section de la Lingerie, le samedi 2 mars et le dimanche 3, pour la section de l'Habillement, auront lieu les ventes de charité organisées au profit de leur caisse de Secours mutuels. L'une et l'autre seront reconnaissantes aux personnes qui voudront bien s'intéresser à ces ventes et leur assurer, en plus de leur sympathie, une aimable visite.

La Vie Syndicale

MARIAGE

Le 21 janvier, à 11 heures, à l'église St-Nicolas, a eu lieu le mariage de M^{lle} Jane Mahaud, coiffeuse, avec M. Gabriel Mesmy. Nos meilleurs vœux de bonheur.

DÉCÈS

M^{lle} Jeanne Martin et M^{lle} Marie Birly ont chacune perdu leur grand-mère. Nous offrons à nos amies nos chrétiennes condoléances.

Le Comité de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés vient de se réunir à Paris

La Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés est un des plus importants groupements professionnels d'Europe. Fondée en 1910, elle compte 500.000 adhérents ; son secrétariat général est à Paris, au siège de la C.F.T.C. ; il est secondé, depuis l'an dernier, par un secrétariat administratif établi à Strasbourg.

Le Comité de la Fédération, qui se réunit deux fois par an, tour à tour dans les divers pays, a tenu une session à Paris le 25 octobre.

L'admission de syndicats finlandais et polonais a été prononcée, et les développements de la propagande, en vue de nouvelles admissions, ont retenu l'attention du Comité.

Celui-ci a reçu des informations sur l'œuvre d'une commission consultative des Employés, qui s'est réunie pour la seconde fois au Bureau international du Travail, à Genève, le 18 octobre. La Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés était représentée à ces délibérations par Mlle Muller, de Berlin, et M. Gaston Tessier, secrétaire général. La Commission a notamment examiné le problème de la durée du travail, que le Conseil d'administration du B.I.T. a inscrit à l'ordre du jour de la Conférence internationale pour 1929. Elle a étudié de quelle manière un projet de convention pourrait assurer à tous les employés la même protection que la convention de Washington, sur la journée de huit heures, a accordé à une grande partie des travailleurs.

Le Comité fédéral a arrêté le programme du IV^e Congrès, qui se tiendra à Munich en septembre 1929, et qui portera sur un certain nombre de problèmes actuels.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'ETABLISSEMENT D'INDRET

Siège social : Rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure)

Permanence et bibliothèque ouverte chaque samedi, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, et le mercredi, de 20 heures à 21 heures.

CALENDRIER DU MOIS DE FÉVRIER

Lundi 4 février. — Réunion de conseil au siège social, à 18 heures.

Samedi 16 février. — Cercle d'étude de la J.S.C., au siège social, à 10 h. 1/2.

Dimanche 17 février. — Congrès de l'U.R. à Angers.

Lundi 18 février. — Réunion d'études au siège social, à 18 heures.

Samedi 2 mars. — Réunion de la J.S.C. au siège social, à 10 h. 1/2.

Lundi 4 mars. — Réunion du Conseil au siège social, à 18 heures.

RÉUNION DU CONSEIL DU 4 JANVIER

La séance est ouverte sous la présidence de R. Le Gall, Tous les membres du bureau sont présents.

Le secrétaire de propagande offre au Président ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année en son nom personnel et aussi au nom des membres du Conseil, de la section féminine, des Jeunes de la J.S.C., du bureau de l'U.R. et de l'U.S.N., sans oublier la Fédération de la Marine et les différents syndicats adhérents.

A l'ordre du jour figurait : « La question des salaires et des retraites. » Nous savons très bien, dit R. Le Gall, que pour les salaires il y a beaucoup à faire. D'ailleurs la Fédération des syndicats professionnels de la Marine s'apprête à mener un rude combat. Chaque syndicat adhérent est chargé de fournir un rapport documenté avant le prochain congrès. Dans notre prochaine réunion d'études tous les points y seront de nouveau discutés afin que nous puissions envoyer à notre secrétaire fédéral quelque chose qui soit digne des représentants de notre organisation.

Les primes sur tarif et au rendement sont l'objet d'une certaine discussion de la part de l'assemblée. Le secrétaire prend note des suggestions qui lui sont proposées pour établir le cahier de revendications locales. Les retraites des auxiliaires et des immatriculés donnent lieu à un échange de vue fort intéressant, particulièrement pour la question des auxiliaires. Notre ami E. Le Bastard, auxiliaire lui-même, a été délégué aux questions ouvrières et chargé d'étudier, avec le Président, ces différents sujets qui nous intéressent pour l'instant au plus haut point.

Laissons de côté ces graves problèmes de l'heure présente, l'on passe à celui de la construction de la salle syndicale. A l'une des précédentes réunions, le secrétaire de propagande a été chargé, de la part du Conseil, de s'occuper de ce projet. Le plan est soumis aux membres présents. Tous l'approuvent après quelques petites modifications. Plusieurs entrepreneurs de la région ont été chargés de donner leur avis. Maintenant, on laisse au conseil de l'U.R. le soin de choisir.

Le terrain pour la construction est acheté par les soins de la Maison Familiale et situé rue des Grandes-Vignes, à La Montagne. C'est un très bel emplacement. On peut remercier le Secrétaire de cette importante société qui a su ce que l'on appelle faire plaisir.

RÉUNION DU CONSEIL DU 21 JANVIER

A l'ordre du jour encore : La question des salaires et la question de la salle syndicale, puis celle du prochain congrès de l'U.R. Celui-ci doit se tenir à Angers les 16 et 17 février. E. Nicolas, en tant que membre du bureau de l'U.R. et l'U.N. a été désigné par l'assemblée pour représenter notre groupement à ce congrès.

En terminant, tous les placeurs de billets de tombola sont invités à « en mettre un coup ». Qu'ils n'hésitent pas à demander de nouveaux carnets, le trésorier se fera un réel plaisir d'en distribuer.

Le Secrétaire de séance.

FEDERATION DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DES OUVRIERS DE LA MARINE

NOS SALAIRES

Les ouvriers de la Marine attendent les résultats de l'action syndicale pour le salaire national, qui s'est déroulée ces derniers mois jusqu'au moment du vote du budget ; précisément, pendant cette attente, les pronostics fantaisistes et contradictoires circulent parmi le personnel, sur l'emploi des 60 millions nouveaux inscrits aux différents chapitres des salaires.

Dans l'ensemble, l'augmentation correspond à 7,75 %, certains chapitres portent 7, d'autres 8,5 %.

D'ores et déjà nous connaissons l'intention de M. Georges Leygues d'attribuer une compensation égale à la valeur de la retenue supplémentaire que vont subir les ouvriers et ouvrières auxiliaires du fait de la loi du 21 mars 19

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

preuve de la nécessité du syndicat ! Revenons nos droits avec clarté et ténacité, afin de convaincre les parlementaires qui ne veulent pas le reconnaître, tout en nous imposant les lourds devoirs de la profession.

Le Secrétaire fédéral,
Adolphe MICHEL.

SECTIONS FEMINIENNES DE LA FEDERATION

L'année 1928 qui vient de se terminer ajoutée aux années précédentes pour l'action syndicale et sociale, une somme de travail sérieux et fécond. Chacune d'entre nous a pu se rendre compte soit par la lecture des journaux syndicaux, soit par l'assistance aux réunions, de la vitalité de nos sections ainsi que du souci constant d'améliorer de plus en plus la situation des ouvriers de la Marine.

Des revendications nombreuses ont été adressées localement aux chefs des différents services, à Paris, au Ministère de la Marine : certainement, les questions d'ordre interministériel, comme par exemple « à travail égal, salaire égal », ne sont pas encore solutionnées, il nous faudra reprendre la question et travailler auprès des personnalités compétentes pour arriver, dans un temps, à obtenir un résultat. Cela ne sera que justice nous rendre, car nous sommes à même de constater que, dans la plupart de nos services, un très grand nombre d'ouvrières remplissent exactement les mêmes fonctions que les ouvriers, elles ont le même rendement et une valeur professionnelle parfois égale ; néanmoins, le dernier tarif maintient une différence dans les salaires contre laquelle nous ne cessons de protester.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions, cette question intéresse tous les ministères, la solution sera lente à venir, cependant, soyez assurées que vos dirigeantes travailleront sans relâche pour obtenir satisfaction.

La secrétaire générale,

M. LETOURAY,

députée à la Commission des Salaires
de Cherbourg.

NOS DEUILS

C'est avec peine que nous avons appris le matin du 2 janvier la mort de notre camarade Francis Fortin, membre de notre organisation syndicale, décédé la veille, à la suite d'un accident.

Aussi le bureau syndical a-t-il pensé à organiser une souscription en faveur de la veuve et des quatre orphelins.

Cette collecte, faite dans les ateliers, a produit la somme de 700 francs.

Nous remercions bien sincèrement tous les camarades de l'Établissement d'Indret qui ont versé leur obole, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous présentons à Madame Fortin, ainsi qu'à sa famille, nos sincères et chrétiennes condoléances.

CAMARADES

N'oubliez pas notre souscription-tombola organisée au profit de notre Bibliothèque et de notre Caisse de solidarité. Ce sera une des meilleures propagandes de votre part de placer un carnet de billets dans votre atelier.

Le tirage aura lieu le 9 mai, jour de la fête du Travail, à l'issue du concert. Que tous se le disent.

Il y a à gagner : Un magnifique fourneau émaillé, un service de verres de 48 pièces de la Cristallerie Fougeraise, une pendule de cheminée, un service de toilette, et de nombreux autres lots.

Prix du billet : 0 fr. 50.

SAINT-NAZAIRE

RÉUNION DES « BERNADETTES
NAZARIENNES », 30 décembre 1928

A Saint-Nazaire, vient de prendre naissance un groupe de jeunes syndiquées.

Ce dimanche 30 décembre 1928 nous voyait réunies au nombre de 32, toutes joyeuses, pleines d'entrain et aussi de bonne volonté.

Après la prière à Notre-Dame du Travail, notre Présidente nous fit une aimable et intéressante causerie.

Après nous avoir remerciées d'avoir répondu à son invitation, elle fait remarquer la présence de jeunes venues jusque de Méan, section de banlieue de Saint-Nazaire, démontrant ainsi que nous comprenons bien l'utilité de ce nouveau groupe syndical.

« Nous n'avons pas l'intention, nous dit-elle, de vous conseiller, pour améliorer votre vie de travailleuses, un esprit de vie austère et d'abnégation. Bien au contraire, à ces réunions, vous pourrez vous récréer, vous distraire, en retrouvant là de jeunes ouvrières et employées comme vous, au ca-

ractère gai et même parfois un peu mutin. Lancées trop jeunes dans la vie des ateliers et des magasins, vous avez besoin d'être soutenues et de refaire de temps à autre vos forces morales. Votre groupement, placé sous la direction des aînées, vous apportera le réconfort et le guide dont vous avez parfois besoin. »

Afin de nous montrer ce qu'on peut faire lorsqu'on poursuit de tout son cœur un noble but en se basant sur la justice et la charité, qui sont les biens fondamentaux de notre doctrine syndicale chrétienne, Mlle Raboteau nous donna lecture d'un extrait du rapport moral des Jeunes d'une ville voisine.

Nous sommes encouragées à suivre leur exemple et c'est avec joie que nous apprenons que bientôt fonctionnera chez nous aussi, « l'Œuvre du Troussseau », œuvre qui, tout en donnant aux jeunes le goût de la prévoyance, leur permettra de se confectonner de jolies parures pour le jour où elles se marieront et cela à un prix si modeste que toutes pourront en profiter.

Notre jeune groupement avait besoin d'une patronne. Comme l'idée de sa formation avait été conçue par nos aînées à la Semaine de Nevers, il fut convenu, à la joie de toutes, que nous serions placées sous la protection de la Bienheureuse Bernadette.

Il restait aux « Bernadettes Nazariennes », le choix d'une devise. M. le Curé de Saint-Gohard, qui, pour nous encourager, était venu passer quelques instants avec nous, voulut bien nous aider dans la recherche de cette devise. Il nous en proposa une qui fut adoptée à l'unanimité : « Face au devoir, toujours sourire ! ».

Après avoir écouté avec grande attention les utiles conseils et les sérieuses causeries, nous fûmes invitées à prendre place à des tables harmonieusement fleuries, où un goûter délicieux et simple à la fois nous attendait.

Certaines artistes improvisées et de bonne grâce nous égayèrent par leurs amusants monologues ou leurs charmantes chansons. Et la soirée se termina le plus joyeusement possible.

Nous nous séparons en nous souhaitant, pour l'année nouvelle, la santé nécessaire pour l'accomplissement de nos devoirs d'état, et, avec mille autres bonnes choses, la joie que donnent des journées bien remplies, très résolues aussi à mettre en pratique notre devise :

« Face au devoir, toujours sourire ».

UNE BERNADETTE.

Chez les Préparateurs et Employés en Pharmacie et Droguerie

Jours fériés et durée du travail

Ainsi, alors que rien officiellement ne le faisait prévoir, la Commission Mixte qui s'est réunie le 15 octobre dernier a été appelée à discuter sur un point qu'aucune demande de révision n'avait soulevé, nous voulons parler du repos des jours fériés et de la possibilité de récupération de ces jours ?

Telle qu'elle a été posée, la question a réuni contre elle l'unanimité des délégués et cependant nous croyons que des possibilités d'entente auraient pu être trouvées, et mon intention aujourd'hui est d'envisager cette question en toute indépendance, laissant à nos amis et lecteurs le soin de donner leur avis.

Tout d'abord, il convient de noter que le problème du repos des jours fériés ne date pas d'aujourd'hui, nombreux sont les accords signés même avant guerre et dans lesquels celui-ci était prévu, ce, sans aucune récupération.

Dans un article publié par le « Bulletin de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine » portant la date du 31 juillet 1925, M. Dufau envisageait lui aussi la possibilité pour les patrons en bénéficiant, tout comme leurs employés, des journées de repos sur quatre jours fériés, d'arriver à récupérer un certain nombre d'heures de travail supplémentaire pour chacun de ces jours, et après la réunion de la Commission Mixte, nous trouvons sous la signature de M. Lapouge, un article paru dans « La Régalia » du 30 novembre 1928, montrant la possibilité, à l'aide de la fermeture des jours fériés, d'instaurer la journée de neuf heures et faisant appel aux pharmaciens pour envisager ce point de vue dans le but de signer des accords.

Personnellement, je trouve que le problème vu de la sorte risque fort de dresser contre lui la totalité des préparateurs qui entendent rester les défenseurs de la loi de huit heures, et je crois que la solution doit être envisagée sur un autre terrain.

En premier lieu, il convient de poser en principe qu'une période creuse de l'année existe : pour certaines régions, c'est l'été ; pour d'autres, c'est l'hiver, que d'un commun accord les groupements patronaux et employés définissent ces périodes et

qu'ils s'entendent pour que, pendant celles-ci, la journée de huit heures soit faite intégralement, quitte à récupérer dans la proportion d'une demi-heure par jour de travail effectif prise dans la semaine où aurait lieu le chômage, les jours fériés se trouvant dans la période.

Puis, que pour la période de travail dit intensif, un horaire soit établi qui en tenant compte et des journées de dérogation et des jours fériés qui seraient chômés, permettrait d'augmenter quelque peu la durée du travail quotidien ; mais nous croyons être l'interprète des travailleurs de la Pharmacie en précisant nettement que cette durée ne doit pas excéder neuf heures et lorsque nous disons neuf heures, nous n'oublions pas un instant que jamais dans la profession la durée stricte de la journée n'est respectée, car nous sommes tous assez consciencieux pour avoir à cœur de terminer un travail entrepris, surtout s'il s'agit d'une ordonnance, même lorsque l'heure de départ a sonné.

En résumé, ce projet reviendrait à instituer, dans la majorité des cas, pendant une période qui irait du 1^{er} juin au 31 octobre la journée de huit heures, sauf cependant deux semaines (3 si la Pentecôte tombe en juin), où la journée serait de huit heures et demie et pendant la période allant du 1^{er} novembre au 31 mai, la journée de 9 heures d'une façon constante.

L'idée que j'émetts ici et qui m'est personnelle, est une base de discussion, je la soumets simplement à l'appréciation de tous et puisqu'il est fait appel à la bonne volonté de chacun pour tenter d'établir un accord qui, dans la mesure du possible, donne satisfaction, je serais heureux, ainsi que je l'ai dit au début, d'avoir l'opinion des intéressés sur ce point. Mais je précise bien, avant de terminer, que dans mon esprit, la journée de neuf heures, pendant une partie de l'année ne doit être envisagée que comme le corollaire de la journée intégrale de huit heures (sauf cas absolument exceptionnels), pendant l'autre partie et de l'octroi du repos les jours de fêtes légales, un service de garde étant assuré.

Georges D'ARBOURG.

P.-S. — Certains ont voulu lier la question des vacances à celle du repos des jours fériés, pour notre part, nous entendons déclarer de suite que nous sommes les adversaires de cette théorie. Les vacances constituent à nos yeux une période de détente indispensable aux travailleurs qui peinent pendant toute l'année et elles ne doivent être subordonnées à aucune autre condition que celle d'une durée de présence à déterminer et toujours, cette présence étant accomplie, les vacances doivent être payées.

G. d'A.

(Le Trait d'Union pharmaceutique).

Actionnariat ouvrier

La Société Nantaise d'Électricité, désireuse de rendre hommage au dévouement et à la fidélité de son personnel, et en même temps de l'associer plus directement à la prospérité de la société, a décidé d'attribuer depuis plus d'un an déjà, à titre de prime d'ancienneté, à tout agent ayant plus de 10 ans de présence ininterrompue dans son service, des actions entièrement libérées, soit à titre gratuit, soit à titre partiellement remboursable.

Ces actions sont inaliénables pendant tout le temps où l'agent qui en est titulaire reste au service de la société. Au moment où il la quitte, elles deviennent sa propriété définitive, la société se réservant toutefois le droit de racheter toutes celles attribuées depuis moins de cinq ans.

Jusqu'ici, plus de 225 actions ont été attribuées gratuitement et près de 550 à prix réduit.

Il est à souhaiter que s'accroisse de plus en plus le nombre des Entreprises qui associent leur personnel à leurs affaires. Le sort du personnel en sera considérablement amélioré, et l'entreprise ne pourra qu'y gagner en prospérité.

Depuis longtemps déjà les Syndicats Chrétiens revendiquent l'actionnariat ouvrier. L'idée fait son chemin peu à peu dans les milieux patronaux. Comme toutes les idées justes, elle ne peut manquer d'avoir un jour sa complète réalisation.

Plus les syndiqués chrétiens seront nombreux, plus leur influence sera grande et plus vite ils atteindront leurs buts.

Aussi, amis syndiqués, faites-le comprendre autour de vous, et apportez-nous beaucoup d'adhésions nouvelles.

Syndicat unique

Quand on s'organise, dans la liberté, quelle que soit la cause du groupement, chacun va vers ceux qui pensent comme lui.

Mais au jour des combats, des combats, de l'action commune, c'est un devoir pour les militants de prendre contact, et d'ou-

blier, pour se produire devant l'opinion publique, qu'à d'autres moments ils ont des divergences de vues.

Sommes-nous des prolétaires avant d'être des chrétiens ?

Nos inférieurs du soi-disant classe, sont-ils supérieurs au respect de la justice que nous concevons suivant la définition impérialiste qu'en donne notre doctrine ?

Il n'y a aucune raison que, considérant des intérêts matériels comme primordiaux, nous consentions à entrer sans garantie dans une organisation unique où la majorité — qui pourrait être étrangère au respect de notre conception — ferait loi.

Mais, quand l'évolution des esprits l'aura permis, quand on cessera d'instaurer en principe par endroits des appétits de violence, quand on nous assurera que notre liberté de conscience sera respectée et que l'on n'écartera pas nos amis ayant quelque valeur en considérant leur croyance comme un vice rédhibitoire, quand on s'engagera à ne pas nous obliger à renier les limites que nous impose notre foi, pour-quoi ferions-nous grise mine ?

Et ce jour-là, comme jadis, comme toujours, ce seront encore des chrétiens qui seront à l'avant-garde.

L. R.

La Saint-Michel 1928

(Suite et fin)

Puisque nous sommes avec les Dames, je vais vous présenter maintenant, le SYNDICAT DES DAMES EMPLOYÉES.

Le 13 octobre 1918, un groupe d'employées de commerce se réunissait sous la présidence du regretté M. Henri Godin, vice-président du Syndicat des employés, lequel remplaçait M. Fargier, mobilisé, et avait été délégué par M. Gaston Tessier, secrétaire du Syndicat des Employés de la rue Cadet.

Il s'agissait de constituer un syndicat de Dames employées. Des directives, pour cela, avaient déjà été demandées à Sœur Milcent, la dévouée fondatrice des syndicats de l'Abbaye, à Paris, rappelée à Dieu l'année dernière.

A cette réunion furent recueillies environ cent adhésions, et un bureau fut immédiatement constitué. La présidente désignée fut M^{lle} Goupille, que tous et toutes ont vue à l'œuvre, pendant les six années où elle s'est dépensée pour le syndicat jusqu'à la limite de ses forces. Qu'il soit permis à tous ceux et à toutes celles qui l'ont vue aux prises avec les difficultés du début, qui ont admiré son courage et son dévouement dans l'accomplissement de la lourde tâche qu'elle avait bien voulu assumer, et qui font de leur côté leur possible, soit pour continuer cette œuvre si bien commencée, soit pour en continuer d'autres non moins exigeantes, de lui dire toute leur reconnaissance et combien ils ont regretté que sa santé et des raisons personnelles l'aient obligée à se retirer.

Depuis sa fondation, le Syndicat des Dames Employées n'a cessé de prospérer et de rendre des services à ses adhérentes, dont le nombre grossit sans cesse.

Un bureau de placement, ouvert toute la journée, procure de nombreuses situations, et contribue beaucoup à augmenter le nombre des syndiquées.

Le Syndicat met à la disposition de ses membres huit maisons de vacances, qui leur procurent, à des prix spéciaux, d'agréables séjours à la mer ou à la campagne : ce sont Pornichet, St-Jean-de-Monts, Vannes, Pontchâteau, le Cormier, Varades, Pellevoisin et Denée.

Des cours professionnels, conformes à la loi Astier, fonctionnent dans les meilleures conditions. On y enseigne le Français, la Sténo, la Dactylo, la Correspondance, la Comptabilité, le Droit commercial, la Coupe, la Mode, etc... L'ouverture, au début de novembre, de cours d'enseignement ménager sera d'une grande utilité pour les jeunes syndiquées qui sont appelées à fonder un foyer : elles y acquerront des notions sérieuses d'économie domestique, et se prépareront au rôle de maîtresses de maison accomplies.

Le syndicat a eu le plaisir d'enregistrer aux examens officiels le succès de six de ses élèves de 2^{ème} année, qui ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle pour la profession de sténo-dactylo et celle de secrétaire comptable. De plus, une élève du cours supérieur a obtenu son diplôme de teneur de livres de la Société de Comptabilité de France.

A la fin de chaque année scolaire, le Syndicat organise une exposition des ouvrages des élèves des cours pratiques et du Troussseau, laquelle remporte un gros succès. En même temps a lieu la distribution des prix, au cours de laquelle huit diplômés libres et une trentaine de prix divers font des heureux.

Le Syndicat organise encore un cercle d'études mensuel, où les questions sociales sont à l'ordre du jour et suivies avec attention par de nombreuses auditrices.

Les Dames employées ont aussi, en com-

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

mun avec les autres syndicats, une société de secours mutuels analogue à celle des Dames de l'Aiguille.

Enfin, et c'est là l'orgueil du Syndicat, il possède un groupe de Jeunes, qui se préparent de façon très active à devenir une élite de syndiquées instruites de leurs droits et aussi de leurs devoirs. L'on est même porté à croire qu'elles s'occupent davantage de leurs devoirs que de leurs droits. C'est de leur âge. Les soucis leurs sont encore presque inconnus. Leur entraînement, leur ardeur juvénile, font de ces braves petites Hermines de véritables apôtres, qui promettent non seulement de suivre fidèlement leurs aînées dans la voie que celles-ci leur ont ouverte, mais même de les dépasser, si leur propagande demeure toujours aussi fructueuse qu'à présent. Elles possèdent même un journal à elles, rédigé par elles, l'Hermine, dont on leur a demandé un numéro pour la fameuse exposition de la presse, à Munich. Bravo, les Hermines !

Ici encore, mes chers amis, il me semble que nous devons nous féliciter de compter dans notre Union Nantaise un tel syndicat. Ses cours professionnels, ses maisons de vacances, et son élite de Jeunes Hermines, ce sont de ces choses qui classent une œuvre. C'est le plus jeune des syndicats que nous fêtons aujourd'hui, mais, une fois de plus, l'on peut dire que « la valeur n'attend pas le nombre des années ».

Et nous arrivons enfin, au SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, celui dont les débuts ont été les plus pénibles.

Vers le mois de mai 1906, nous dit M. Lucas, M. Marcel Racineux, revenant d'assister à Paris à un Congrès du syndicat Catholique des Employés du Commerce et de l'Industrie (fondé, comme vous le savez, par les Frères de Saint-Jean-Baptiste de la Salle), voulut, sous l'inspiration de ce Congrès, et fortement encouragé par le Conseil syndical parisien, essayer de former, en province, une section syndicale d'employés catholiques. La tâche devait être pénible et laborieuse, et il fallut des hommes d'une volonté de fer comme MM. Racineux et Fargier pour lutter sans se décourager jamais contre les difficultés qui allaient surgir de toutes parts.

M. Racineux, qui ne devait pas rester longtemps dans notre ville, avait heureusement trouvé un collaborateur énergique, un modeste employé de chez Lefèvre-Utile, âgé de 33 à 35 ans, marié et père de famille, et que cette considération aurait dû arrêter ; j'ai nommé M. Fargier. Ce fut lui le premier pionnier, le véritable fondateur de la première section syndicale d'employés du commerce et de l'industrie. Ceux qui n'ont pas vécu avec lui la première période de cette fondation, ne pourront jamais se rendre compte de ce qu'il lui fallut de courage pour surmonter les heurts, les moqueries, les insultes des employeurs, des amis, voire même du clergé, qui, à cette époque, croyait encore qu'un groupement syndical indépendant de lui, fût-il à étiquette catholique, devait être forcément un groupement révolutionnaire, ayant pour but de bouleverser l'ordre social établi par la Providence, et de troubler par là même la paix religieuse. (Est-ce que, en effet, de modestes employés étaient capables de puiser dans l'Encyclopédie de Léon XIII leur profession de foi ? Est-ce qu'ils étaient capables d'approfondir les enseignements de ce grand Pape, et d'y puiser leur force et leur énergie ?)

Et pourtant ce sont ces petits employés, qui, luttant énergiquement, finirent par avoir raison de la multitude de leurs adversaires. Ils n'étaient armés pour la lutte que d'une ferme croyance en Dieu et en son Vicaire, et Dieu les assista et leur donna la victoire.

M. Fargier, par sa persuasion, réussit à entraîner avec lui quelques hommes courageux et de bonne volonté : MM. Henri Godin, Boutholleau, Deveaud, Bigot, Ploquin, Diet, Lucas, Pabaud, Normand, Goutier, Riocard, et quelques autres.

La section était alors fondée. Mais il fallait lui trouver un domicile. Ce fut dans

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU
SUCCESEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES
TÉLÉPHONE 121.27

Remise de 5% aux Membres du Syndicat Chrétien

Au Sculpteur Breton

LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

Clinique du Boccage

Avenue Emile-Boissier
(près la Place Caillaux)

Tél. 132.77 NANTES Tél. 132.77

CLINIQUE MÉDICALE

Elle reçoit des malades en observation et des convalescents

CLINIQUE CHIRURGICALE

CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT

Installation moderne, hygiène et confort

Conditions toutes spéciales aux Familles faisant partie du Syndicat

A VENDRE A NANTES

(dans divers quartiers)

TERRAINS A BATIR

de toutes contenances

TOUTES FACILITÉS DE PAIEMENT

La plupart de ces terrains conviennent tout particulièrement aux travailleurs qui désirent se faire construire une maison par application de la loi LOUCHEUR

S'adresser : Société d'Extension de Nantes

2 bis, rue Dagommier

Vous cherchez des MEUBLES

de Fabrication soignée, à un Prix modéré, adressez-vous à

LA FABRIQUE DE MEUBLES MASSIFS

21, Rue Mercœur - NANTES

Conditions spéciales aux familles des Syndiqués

POIL ANGORA

ELEVEURS ne vendez pas sans nous consulter

J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million

AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

un bien modeste local, une simple chambre,

située au n° 11 de la rue Sainte-Catherine, qu'élut domicile la section naissante. C'est là, dans ce petit local, que se réunissaient les premiers adhérents, qu'ils tenaient conseil, et c'est de là qu'ils repartaient, pleins de courage, pour attirer à eux de nouveaux camarades. A tous leurs amis ils parlaient syndicat. Quelques-uns de ces champions furent même menacés par leurs patrons d'une mise à la porte immédiate s'ils continuaient. D'autres durent donner leur démission de leurs patronages. Enfin des amis qu'ils croyaient fidèles leur tournèrent le dos. Et c'est tout juste s'ils ne furent pas atteints dans leur réputation d'hommes intelligents.

Pourtant quelques employés et aussi quelques sans-travail donnèrent leur adhésion, ces derniers sans grand espoir, mais enfin ils ne risquaient pas grand chose : 2 francs de droit d'entrée, car alors on ne réclamait pas la cotisation immédiate. Quelle joie pour M. Fargier et ses amis quand ils réussissaient, après bien des démarches, à procurer du travail à quelques-uns. Ils se croyaient enfin assurés de les conserver comme syndiqués. Pourtant combien, munis d'un emploi, se désintéressèrent

TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucharia

ATELIERS : 24, Rue de La Pelleterie - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TÉLÉPHONE 126-89

Conditions spéciales aux Syndiqués

TÉLÉPHONE 126-89

A JEANNE D'ARC BONNETERIE DU BOUFFAY

17, Rue de la Barillerie, 2, Quai du Bouffay - NANTES - Téléphone 131.79

Maison A. BLOUIN-BOUIN

Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jedis et Samedis, Vente-Réclame

Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année



PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES
Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à place
342 Emplois ont été offerts aux Éléves pendant l'année 1928

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.65 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrerie - Décoration
9, Rue de l'Éclaircie - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISSELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & Co**
4, Rue Mercœur - Tél. 146.80

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS À VARICES
Ceintures Médicales en tous genres
E. LETHU
ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succr
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

MASSAGE FACIAL - MANUCURE
Coiffure de Dames - Parfumerie
COIFFURE A DOMICILE POUR MARIAGES
Jane Mahaud
19, Rue des Vieilles-Douves
(Près des marches du Bon-Pasteur)
NANTES
Conditions spéciales aux Syndiqués

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

rent du syndicat et partirent sans remercier et même sans payer leur première cotisation !
Et puis, voilà qu'au bout d'un an de lutte, l'immeuble dans lequel la section avait élu domicile fut vendu pour la construction du Central Hôtel, et il fallut alors déménager. Hélas ! quoi faire sans gîte, sans local pour se réunir ? La déception fut grande. Quelques-uns abandonnèrent la lutte : ce fut un véritable crève-cœur. Enfin, Mgr Rouard, évêque de Nantes, eut pitié de la petite section nantaise, et accepta de l'abriter au Chapeau-Rouge, dans une petite mansarde devenue vacante, et lui accorda de faire ses réunions générales dans une des salles du bas.
C'est là véritablement que la section syndicale commença à prendre part à la vie sociale. Elle y organisa ses premières commissions, elle commença ses premiers achats en commun de pommes de terre, d'épicerie, de charbon, afin d'obtenir ces denrées à meilleur compte. Les relations avec les patrons, commerçants et industriels devinrent plus faciles, ceux-ci commençant enfin à s'apercevoir que la section syndicale n'était point un organisme révolutionnaire, qu'elle voulait seulement le respect des droits de ses adhérents, à charge pour ceux-ci de remplir chrétiennement leur devoir. Aussi le placement devint moins ardu. Bien plus, quelques commerçants accordèrent aux employés syndiqués, sur présentation de leur carte, une remise de 5 et même 10 % sur leurs achats. Ainsi s'établit la coopération, et bientôt plusieurs employés adhérents réussirent à payer leur cotisation uniquement avec ces remises, et même à compter quelques bénéfices.

CYCLES et MACHINES A COUDRE
L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmé - NANTES
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette - NANTES
Cabinet dentaire ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Quant aux moyens d'action du Syndicat des Employés, ils sont à peu près les mêmes que ceux des syndicats que nous venons de voir : Société de Secours Mutuels, bureau de placement, caisse de chômage, réunions, etc...
Je ne m'étendrai pas sur ce point, ayant été assez long sur l'histoire de ce syndicat. J'ai cru, en effet, que c'est surtout cette histoire qui méritait d'être rapportée en détail, pour que d'abord puissent être appréciés, à leur juste valeur, les efforts répétés de ceux qui se sont dépensés pour le syndicat, principalement à ses débuts, et aussi pour que nous profitions des leçons qui s'en dégagent, à savoir qu'il ne faut jamais se décourager, le chemin fut-il épineux, raboteux et abrupt, mais persévérer, car la victoire est au bout, avec son cortège de récompenses, sinon matérielles, du moins morales. Et la joie que l'on éprouve d'avoir réussi à faire du bien autour de soi, cela vaut la peine de se dépenser.

Chemises sur Mesure
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes - NANTES
près la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Anc. Maison FOURNIER et ARNOUX
Fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleures - Vignettes et Timbres élastiques pour tous usages - Plaques émail de toutes formes et dimensions - Fournitures générales : encre, tampons, etc., etc...

Il semblait bien alors que rien n'entraverait plus sa marche en avant. Hélas ! l'homme propose et Dieu dispose : l'effroyable guerre de 1914 devait éclater ! la mobilisation générale lui prend au moins la moitié de ses adhérents. Le président, M. Fargier lui-même, est mobilisé. Le vice-président, M. Henri Godin et M. Pressensé prennent alors la direction de la section nantaise. Ils s'appliquent à entretenir de bonnes et fraternelles relations avec les syndiqués mobilisés. Ils donnent tout leur temps disponible à l'œuvre syndicale. Ils aident de tout leur pouvoir à la création des syndicats féminins d'employées. Et si la section nantaise réussit à sortir pleine de vie de la grande guerre, c'est bien à ces deux hommes, courageux et dévoués, qu'elle le doit.

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos (Boulevard Lelasseur) - NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

Installations Sanitaires
A. ETOURNEAU & Co
12, Quai Duguay-Trouin
NANTES
Téléphone : 412.38

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

La guerre terminée, Fargier, avec ses collaborateurs, reprend la direction syndicale. Mais alors le Chapeau-Rouge qui les abrite passe alors à d'autres administrateurs, et la section syndicale va encore se trouver sans logement. Confiante dans son bureau, elle donne tous pouvoirs à son président pour faire les démarches auprès de l'autorité diocésaine, et auprès des autorités civiles, afin d'acquiescer avec les futurs membres de la future société immobilière un immeuble situé au n° 6 de la rue de Bel-Air, et qui autrefois avait eu une affectation religieuse. Vous savez quels furent les résultats des démarches laborieuses de son président, puisque c'est dans cet immeuble que vous êtes depuis lors, et que grâce à des œurs généreux il est sur le point de devenir la propriété presque entière de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succr
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
A. Biton & Ancelin
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

La guerre terminée, Fargier, avec ses collaborateurs, reprend la direction syndicale. Mais alors le Chapeau-Rouge qui les abrite passe alors à d'autres administrateurs, et la section syndicale va encore se trouver sans logement. Confiante dans son bureau, elle donne tous pouvoirs à son président pour faire les démarches auprès de l'autorité diocésaine, et auprès des autorités civiles, afin d'acquiescer avec les futurs membres de la future société immobilière un immeuble situé au n° 6 de la rue de Bel-Air, et qui autrefois avait eu une affectation religieuse. Vous savez quels furent les résultats des démarches laborieuses de son président, puisque c'est dans cet immeuble que vous êtes depuis lors, et que grâce à des œurs généreux il est sur le point de devenir la propriété presque entière de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

VINS EN GROS
Joseph JACOB
16, rue Porte-Neuve, 16
NANTES
Spécialité de Vins Fins
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale de la L.-I.

SALLE SAINT-MICHEL
6, RUE DE BEL-AIR
(dans l'immeuble des Syndicats de Travailleurs Chrétiens)
LOCATION
pour Sociétés, Groupements, etc..., Kermesses, Fêtes familiales, Ventes de Charité, etc.

La guerre terminée, Fargier, avec ses collaborateurs, reprend la direction syndicale. Mais alors le Chapeau-Rouge qui les abrite passe alors à d'autres administrateurs, et la section syndicale va encore se trouver sans logement. Confiante dans son bureau, elle donne tous pouvoirs à son président pour faire les démarches auprès de l'autorité diocésaine, et auprès des autorités civiles, afin d'acquiescer avec les futurs membres de la future société immobilière un immeuble situé au n° 6 de la rue de Bel-Air, et qui autrefois avait eu une affectation religieuse. Vous savez quels furent les résultats des démarches laborieuses de son président, puisque c'est dans cet immeuble que vous êtes depuis lors, et que grâce à des œurs généreux il est sur le point de devenir la propriété presque entière de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin - Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCAEU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOEU, *.
R. C. Nantes 739 B.

La guerre terminée, Fargier, avec ses collaborateurs, reprend la direction syndicale. Mais alors le Chapeau-Rouge qui les abrite passe alors à d'autres administrateurs, et la section syndicale va encore se trouver sans logement. Confiante dans son bureau, elle donne tous pouvoirs à son président pour faire les démarches auprès de l'autorité diocésaine, et auprès des autorités civiles, afin d'acquiescer avec les futurs membres de la future société immobilière un immeuble situé au n° 6 de la rue de Bel-Air, et qui autrefois avait eu une affectation religieuse. Vous savez quels furent les résultats des démarches laborieuses de son président, puisque c'est dans cet immeuble que vous êtes depuis lors, et que grâce à des œurs généreux il est sur le point de devenir la propriété presque entière de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.

La Maison Familiale
NANTES, 6, Rue de Bel-Air
Société anonyme coopérative, à capital variable, d'habitations et constructions à bon marché.
Application de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de constructions d'habitations à bon marché et de logements dits « Loi Loucheur ».
Elle a construit à Nantes plus de 50 maisons, et, à Châteaubriant, la première partie d'une cité jardin comprenant 24 logements en 12 maisons jumelées, d'une valeur de plus de 800.000 francs.

La guerre terminée, Fargier, avec ses collaborateurs, reprend la direction syndicale. Mais alors le Chapeau-Rouge qui les abrite passe alors à d'autres administrateurs, et la section syndicale va encore se trouver sans logement. Confiante dans son bureau, elle donne tous pouvoirs à son président pour faire les démarches auprès de l'autorité diocésaine, et auprès des autorités civiles, afin d'acquiescer avec les futurs membres de la future société immobilière un immeuble situé au n° 6 de la rue de Bel-Air, et qui autrefois avait eu une affectation religieuse. Vous savez quels furent les résultats des démarches laborieuses de son président, puisque c'est dans cet immeuble que vous êtes depuis lors, et que grâce à des œurs généreux il est sur le point de devenir la propriété presque entière de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.

La Maison Familiale
Son capital actuel est de 1.330.000 francs et sera plus que doublé en 1929. Ses réserves disponibles se montent à plus de 27.000 francs.
La Maison Familiale est donc toute désignée pour faire profiter ses adhérents des avantages et des facilités accordées par la loi « Loucheur ».
Elle s'étend à tout le département, et le Conseil général de la Loire-Inférieure vient de lui accorder son cautionnement près de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un programme de travaux de deux millions de francs. C'est dire la confiance qu'elle inspire.
Ses bureaux sont ouverts tous les jours, à l'exception du lundi, et pour faciliter aux ouvriers et employés les demandes de renseignements, le secrétaire général se tient à leur disposition, le mercredi et le vendredi, de 19 heures à 20 heures, le samedi après-midi, de 14 heures à 19 heures, et le dimanche matin, de 10 heures à 11 heures.

FAITES TOUS VOS ACHATS A
Tél. 123.28
NANTES LA CHATELAINÉ SAINT-NAZAIRE
- R. C. 553 -